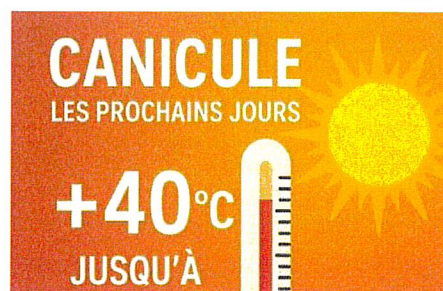


Saint-Maixant, le 19 juin 2026



OBJET : protection des enfants, et du personnel communal de la Mairie de Saint- Maixant.

Chers Parents,

Face à cette situation caniculaire exceptionnelle, la commune de Saint - Maixant met en place des mesures afin de protéger vos enfants, et le personnel communal.

Il est fortement recommandé de garder les enfants à la maison les lundi 22 juin et mardi 23 juin 2026, dans la mesure du possible.

- Le périscolaire du matin et la restauration scolaire seront assurés.
- **Pas d'accueil périscolaire le soir.**
- **Le bus communal circulera uniquement le matin.**

Ces mesures ont été prises en lien étroit avec les services de l'Éducation nationale.

La commune de Saint Maixant reste pleinement mobilisée pour accompagner les familles et garantir la sécurité des élèves et du personnel éducatif et communal pendant cette vague de chaleur exceptionnelle.

Le Maire,
A BERNADET.